MAITRE ROUHETTE N A JAMAIS REPONDU A CETTE LETTRE, EN REVANCHE A UTLISE LE VISA DU BATONNIER POUR CE CACHER , ET AU FINAL A CE JOUR N A PAS REPONDU A CES QUESTION

BENJAMIN DEWHURST
AVOCAT À LA COUR

11,rue Soufflot
75005 Paris
Téléphone. Mobile : 06 29 59 60 03
maitrebenjamindewhurst@gmail.com
benjamin.dewhurst@cabinet-dewhurst.com
www.cabinet-dewhurst.com

Envoye par email et LRAR le 9 October 2025

À l'attention de :
SELARL Maurice LOTTE – Valérie CANTO – Anne Fleur VIDAL
Commissaires de Justice Associés
27 boulevard des Italiens
75002 Paris

CC: Ordre des Avocats
Madame Ingrid Puig
4 bld du Palais
CS 80420
75053 Paris Cedex 01

Maître Thomas Rouhette
21/23 rue Balzac
75008 Paris

Objet : Demande de précisions – Requête dite « Béteille » et saisie bancaire

Mon Cher Confrere ,

Je fais suite à votre intervention dans le cadre d'une procédure fondée sur la requête dite « Béteille », ayant conduit à une saisie bancaire à l' encontre de Madame Gale

Par la présente, je souhaite obtenir des précisions écrites sur les points suivants, dans un souci de transparence et de respect du principe du contradictoire, conformément à l'article 16 du Code de procédure civile :

1. **Sur quelle autorisation judiciaire** (jugement, ordonnance ou requête validée par un juge) votre étude s'est-elle fondée pour exécuter cette mesure ?

2. **À quelle date** cette autorisation vous a-t-elle été transmise, et **par quelle partie** ?

3. **Comment expliquez-vous** que la partie demanderesse soit présentée comme « non connue » dans le cadre de la requête « Béteille », alors que vous avez été en mesure de procéder à une saisie bancaire à son encontre, ce qui implique la connaissance préalable de son identité et de ses coordonnées bancaires ?

Je vous remercie de bien vouloir me communiquer ces éléments par écrit dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de votre réponse,
Je vous prie d'agréer, Mon Cher Confrère , l'expression de mes salutations distinguées.

Benjamin Dewhurst

Avocat a la Cour

Bordereau des pièces

PIÈCE 1 : Échanges de mails entre votre cabinet et Maître Rouhette, relatifs à la procédure en cours.

PIÈCE 2 : Lettre de Madame Gale adressée à votre étude en date du 7 mai, restée sans réponse à ce jour.

PIÈCE 3 : Dénonciation de saisie-attribution effectuée dans le cadre de la procédure dite « Béteille ».